

ONIGT

الهيئة الوطنية للمهندسين المساحين الطبوغرافيين
الترابيين
ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES

FGF _ KIGALI
27 Novembre 2024

SERVICES EN LIGNE AU PROFIT DES INGENIEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES : CAS DU MAROC

SESSION 1

EXPERIENCES INTERNATIONALES

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Contrat électronique (QR Contrat)**
- **Renseignements urbains (Taamir)**
- **Autorisations (Rokhas)**
- **Cadastre et Cartographie (ANCFCC)**
- **Perspectives**

INTRODUCTION

Les services en ligne désignent l'ensemble des services ou activités accessibles via Internet, permettant aux utilisateurs de réaliser des tâches, d'accéder à des informations, ou d'interagir avec des systèmes d'une manière électronique et sans avoir à se déplacer physiquement. Ces services couvrent une grande variété de domaines tels que :

- ⇒ **Administration** : Déclaration d'impôts, demande de documents officiels (carte d'identité, permis), prise de rendez-vous administratifs, autorisation et permis de lotir et de construire, ...
- ⇒ **Commerce** : Achats en ligne, suivi des commandes, paiements sécurisés.
- ⇒ **Éducation** : Cours en ligne (e-learning), plateformes de formation à distance, accès aux bibliothèques numériques.
- ⇒ **Santé** : Consultation médicale à distance (téléconsultation), prise de rendez-vous, suivi de dossiers médicaux.
- ⇒ **Divertissement** : Streaming (vidéo, musique), jeux en ligne, plateformes sociales (WhatsApp, X, Facebook).
- ⇒ **Services financiers** : Gestion des comptes bancaires, transfert d'argent, demandes de crédit.



La disponibilité 24/7, un gain de temps, plus de transparence, un accès à des services depuis n'importe où et le respect de l'environnement.



Une connexion Internet fiable est nécessaire, un minimum de maîtrise des outils et des enjeux liés à la sécurité des données et à l'inclusion numérique.

PROCESSUS DE REALISATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT EN LIGNE



Projet



Données/informations



Etudes et Autorisations



Réalisation

QR Contract

- Contrat/Mémoire
- Modification/Validation
- QR Code/code contrat

www.onigt-qrcontrat.ma

Note de renseignements urbaines

- Géoportail urbain national
- Géoportail d'investissement
- Note de renseignements urb.

<https://taamir.gov.ma>

Rokhas

- Permis de construire/lotir
- Permis de morçèlement
- Permis d'habiter

<https://rokhas.ma>

Cadastre et Cartographie

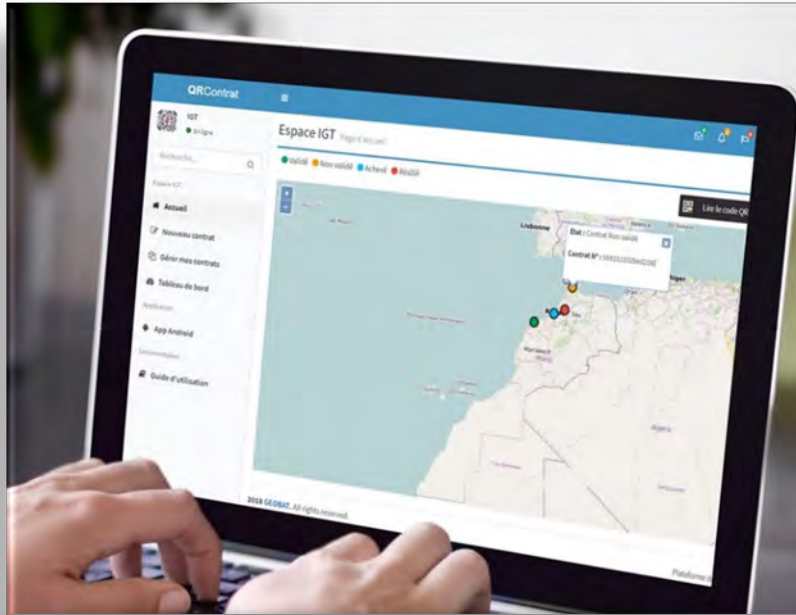
- Dépôt et Instruction DT
- Consultation: DT, Mappe
- Achat de documents

<https://espaceigt.ancfcc.gov.ma>

PLATEFORME DE GESTION DE CONTRATS

QR CONTRAT

CONTRAT ÉLECTRONIQUE (QR CONTRAT)



Login Connectez vous

igt167_so

M. P.

UT^v 1

Saisir le code sur l'image

Mot de passe oublié? [Se connecter](#)

Vérifier un code QRContrat

Télécharger l'APK

QRContrat

Ahmed BENBRAHM

Espace IGT Page d'accueil

App Code QR

Projet de contrat Contrat en cours Contrat honoré Contrat résilié

Projet de contrat

Contrat en cours

Contrat honoré

Contrat résilié

Accueil

Nouveau contrat

Gérer mes contrats

Tableau de bord

App Android

Guide d'utilisation

Espace IGT Nouveau contrat

Accueil Nouveau contrat

Générer le contrat

Maître d'ouvrage

Objet du contrat

Informations sur le contrat

Champ obligatoire

Maitre d'ouvrage

Personne morale

Organisme

Geo

Forme juridique

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Représentant

Ahmed tazi

Qualité

Gérant

CIN

FR

66720

RC N°

234566

I.C.E

234566

I.F

234566

Région

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Préfecture/Province

Tanger

Adresse

Avenue...

Code postal

35000

Téléphone

Etape 2

Sauvegarder

CONTRAT ÉLECTRONIQUE (QR CONTRAT)

ONIGT
Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes

CONTRAT DE L'INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
(Décision du conseil national n° 378/98 en date du 16/12/1998)
CONTRAT N° 5fcca9867a087

Article 1: PARTIES CONTRACTANTES
Organisme : AL ATLAS AL MOUSTAKBAL
RC N: 331503
Représenté par : EL HASSAN SAADANI HASSANI
Portant le CN N°: C437297
En qualité de: CO-GERANT
Adresse: Angles rue Rabiâ Al Adaoula et Bachir El
Ci-après désigné par l'expression : **Le Maître d'œuvre**

Mr/Mme: Ahmed BENBRAHIM
Inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres
Agissant en qualité de l'IGT : Gérant
Exercé à l'adresse : Résidence Mr
Patente n°: 28280902 TVA n°: 3383691
Maître d'œuvre désigné ci-après par l'expression

Il est convenu ce qui suit:
Article 2: OBJET- DESIGNATION - Honoraires - NA
Le maître d'ouvrage s'engage avec l'I.G.T pour la
propriété(es)

Affaire N°	Statut foncier	Situation
T46745/38	Titre foncier	Témara
T46745/38	Titre foncier	Témara
T46745/38	Titre foncier	Témara
T46745/38	Titre foncier	Témara

Modalité de paiement : Avance : 10%

CONDITIONS GENERALES
Clauses et conventions

Le présent contrat fait référence au Dahir n°1-94-126 du 14 ramadan1414 (25 février 1994) portant promulgation de la loi n°30-93 relative à l'exercice de la profession d'ingénieur géomètre topographe et instituant l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes.

Article 3: HONORAIRES
1- Les honoraires sont calculés de manière juste et mesurée sur la base du guide des honoraires établi par l'ONIGT
2- Le tableau figurant aux articles 2 et 3 ci-dessus doivent être renseignés obligatoirement et dans leur intégralité par les soins de l'I.G.T.
3- Les modalités de paiement sont fixées d'un commun accord
4- Toute modification importante demandée par l'administrateur au présent contrat.

Article 4: DELAI D'EXECUTION
1- Les délais sont fixés d'un commun accord entre les parties
2- Les délais cessent de courir dès le dépôt des travaux auprès
3- Les notes d'honoraires présentées par l'IGT doivent être réglementairement en vigueur.

Article 5: DISPOSITIONS DIVERSES
1- La prestation objet du présent contrat est couverte par une
à l'article 1 ci-dessus.
2- Le maître d'ouvrage mandate l'IGT à le représenter au sein
3- Le maître d'ouvrage est tenu de respecter son engagement prestation sauf désistement du maître d'oeuvre.

Article 6: RESILIATION
1- Lorsque le maître d'ouvrage ou ses ayants droit, ou ses ayants droit, il doit acquitter à l'IGT la valeur des prestations réelles prestations restantes. En contre partie, il reçoit de l'IGT un dé
2- la clause résolutoire est de droit, en faveur du maître d'ouv
-Diffère, plus que de raison et sans motif valable, à entamer l' -est en demeure de livrer lesdites prestations ; et tout s'il n'y a de restituer les avances reçues.

Article 7: LITIGES
Tous les litiges auxquels le présent contrat pourra donner lieu sa résiliation, seront résolus par voie d'arbitrage, selon les art l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres-Topographes, rep siège social du maître d'oeuvre et, en appel, par le Conseil Na A défaut d'un règlement par la voie précitée, le litige opposant lieu d'installation de l'Ingénieur Géomètre-Topographe.

Article 8: POUVOIRS
Tous les pouvoirs sont donnés à l'ingénieur géomètre topog administratives découlant du présent contrat.

Par le biais de ce formulaire, l'ONIGT collecte vos données personnelles et topographiques. Ce traitement a fait l'objet d'une demande de Les données personnelles collectées peuvent être transmises de la CNDP. Vous pouvez vous adresser à onigt.contrat.pdp@ d'opposition conformément aux dispositions de la loi 09-08.

ONIGT
Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes

CONTRAT DE L'INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
(Décision du conseil national n° 378/98 en date du 16/12/1998)
CONTRAT N° 5fcca9867a087

Par le présent contrat, l'ingénieur géomètre topographe s'engage envers le maître d'ouvrage de réaliser la (les) mission(s) symbolisée(s) dans le tableau ci-dessous avec un montant de **197280 Dhs TTC** :

Affaire N°	Prestation
T46745/38	Plan cote et rétablissement des bornes
T46745/38	Suivi des travaux et réceptions
T46745/38	Mise à jour
T46745/38	Règlement de Copropriété

Fait le 2020-12-30 en deux exemplaires à Témara

Signé : l'Ingénieur Géomètre Topographe Signé : Le maître d'ouvrage

NB : 1 - Le client déclare avoir reconnu et pris connaissance des clauses du présent contrat.

Page 3 / 3

Mémoire de contrat

QR Code A insérer

ONIGT
Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes

MEMORANDUM DU CONTRAT DE L'INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE
N° 5c4c220f541c00E

PARTIES CONTRACTANTES
Organisme : EL ALI ALI ET ENHORSIS
RCA: 11009
Représenté par: EL ALI MOHAMMED EZINE
Portant le CN N°: F13388
En qualité de: CO-GERANT
Adresse: OUDA
Ci-après désigné par l'expression : **Le Maître d'ouvrage**

Mr/Mme: Ahmed BENBRAHIM
Inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes n°: 28280902/ONIGT/CH en date du 09 Mars 2009
Agissant en qualité de l'IGT : Gérant
Exercé à l'adresse : Résidence Mr/Mme J Apt.3 Maxara 1
Patente n°: 28280902 TVA n°: 3383691 CNES n°: 7907304 Patente d'assurance R.C.F: 040.2018.00000000
Maître d'œuvre désigné ci-après par l'expression Ingénieur Géomètre Topographe (i.g.t.)

Il est convenu ce qui suit:

OBJET- DESIGNATION - NATURE DES PRESTATIONS
Le maître d'ouvrage s'engage avec l'IGT pour la réalisation de la mission décrite dans le tableau ci-dessus et portant sur lesdites propriétés.

Affaire N°	Prestation
T17212/58	Plan coté, Cadrage et Polygonation

Page 1 / 1



PLATEFORME DE RENSEIGNEMENTS URBAINS

TAAMIR



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Politique de la Ville
Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme



TROUVEZ L'AGENCE URBAINE
LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

Géoportail consolidé : Regroupe l'ensemble des données Raster des documents d'urbanisme homologués

Géoportail d'investissement : Projette spatialement le potentiel d'investissement par zone et par nature

Note de renseignements : Service de génération d'informations graphiques et textuelles pour l'aménagement

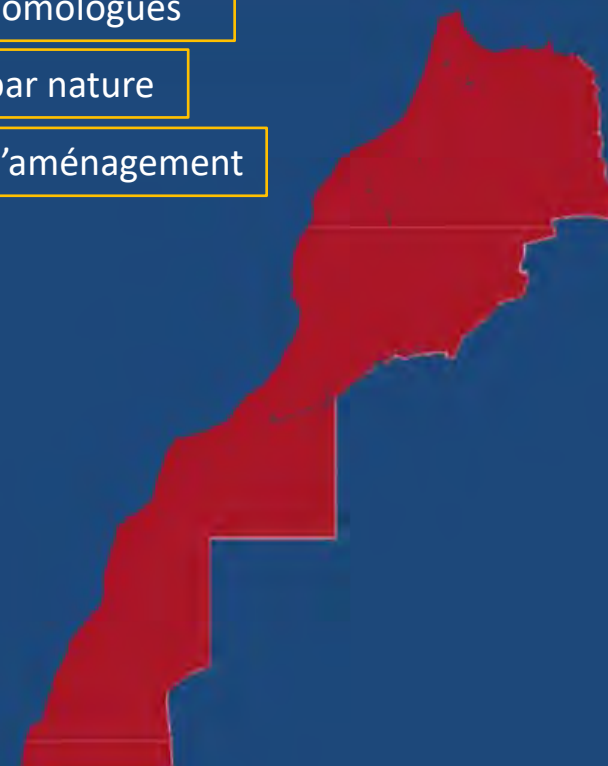
Géoportail national

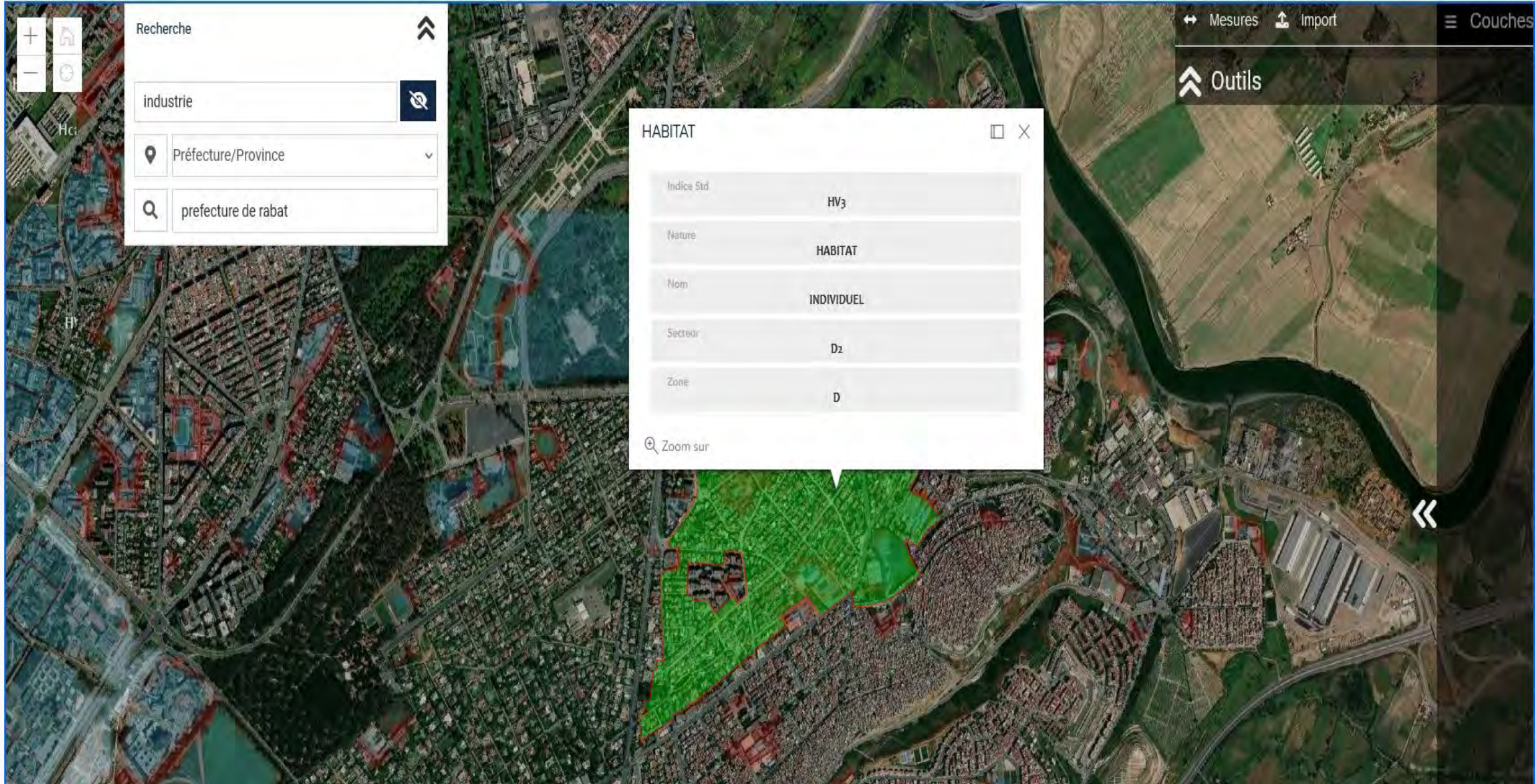
Point d'accès unique à toute la donnée urbanistique

En quelques clics, accédez instantanément à l'ensemble des documents d'urbanisme de tout le Royaume !

Informations utiles pour 30 Agences Urbaines : Site web, nombre de commune, contact,...

300 documents (PA, Schémas Directeurs) : Fichier numérique, règlement, Localisation,...





Carte d'investissement

Recherche



Carte d'investissement



Localisez votre zone d'intérêt, sélectionnez l'icône correspondant à l'activité économique qui vous intéresse, puis cliquez sur l'élément statistique souhaité pour en visualiser les zones correspondantes sur la carte

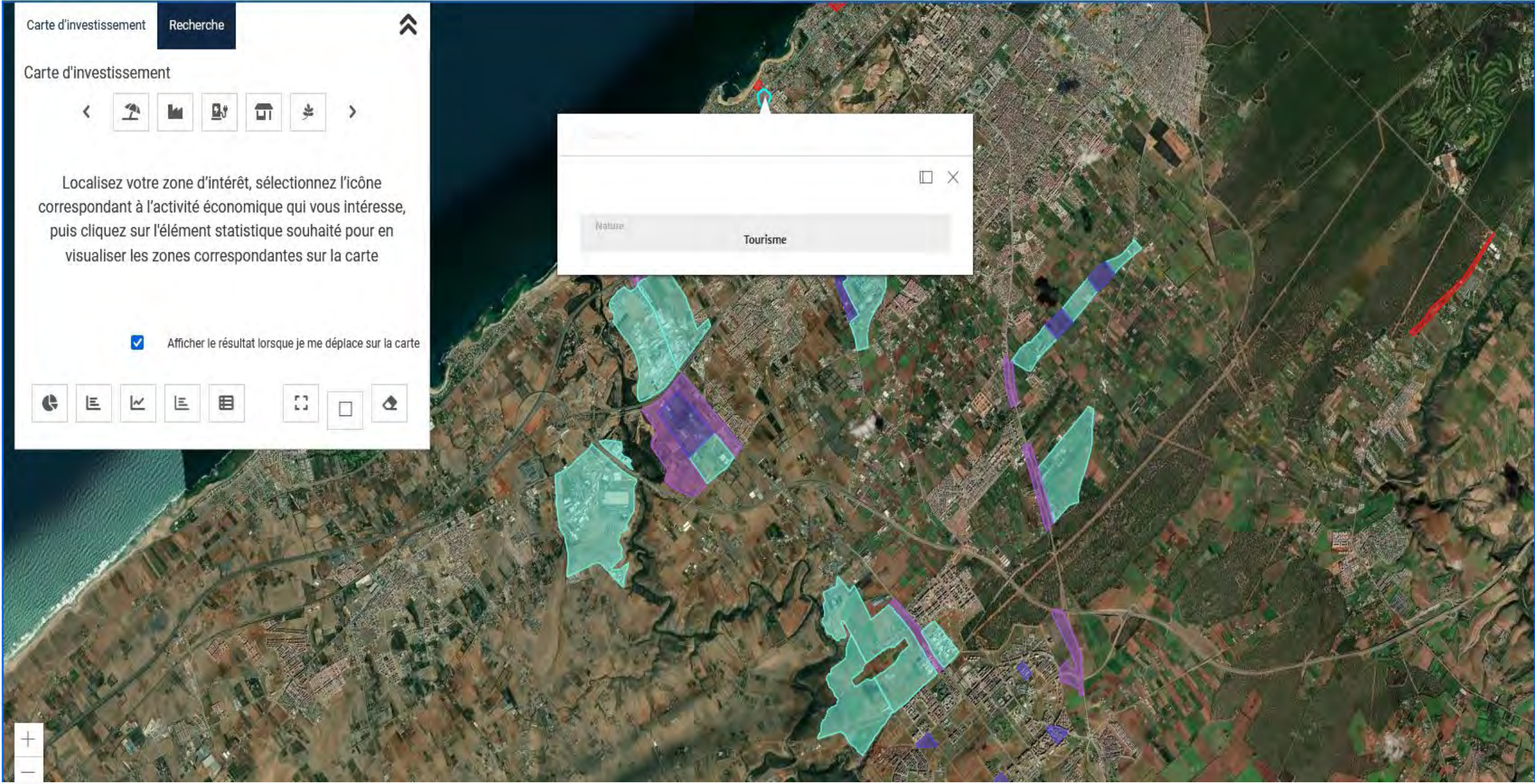
Afficher le résultat lorsque je me déplace sur la carte



Recherche

Nature

Tourisme



Votre note de renseignement 100% digitale délivrée en moins de 24H

Pour initier votre demande de note de renseignement, veuillez utiliser la "Punaise bleue" pour marquer approximativement sur la carte le centre du terrain objet de votre demande. Vous pouvez utiliser l'outil de recherche multicritères pour vous situer le plus proche possible de la localisation recherchée.

Cliquer sur le lien ci-après si vous préférez passer directement par le **formulaire de demande** de note de renseignement.

The screenshot displays a web application interface for urban information requests. At the top, there is a search bar with the placeholder text "Commune, Préfecture, Agence Urbaine ...". To the right of the search bar is a dropdown menu set to "Tout" and a search icon. Below the search bar is a map showing a coastal area with a red pushpin marking a location. A pop-up window is overlaid on the map, displaying the following information:

- PA - Harhoura
- Harhoura
- SKHIRATE-TEMARA

At the bottom of the pop-up window, there are two buttons: "Annuler" and "Procéder". On the left side of the map, there are three circular icons: a pencil, a location pin, and a house.



Rabat, le 19/04/2021

N°211/NRU/DPGU/DAJT/DATV

A

MONSIEUR AHMED BENBRAHIM

soprotop@gmail.com

OBJET : Note de renseignements urbanistiques relative au terrain objet du TF 8509/20 sis Commune de Sidi Abi Alkanadil, Préfecture de Salé.

REF : Votre demande en date du 16/04/2021 (R.N° 128778-F/2021/0772).

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que d'après les dispositions du plan d'aménagement de Sidi Abi Alkanadil, approuvé par décret n° 2-17-800 du 19 janvier 2018 publié au Bulletin Officiel n° 6645 du 5 février 2018, le terrain en question est affecté comme suit :

- Partie en zone C, secteur C2 (zone urbaine constituée essentiellement de l'habitat discontinu s'ouvrant sur des espaces libres communs ; la hauteur et le nombre de niveaux applicables sont de 14,50m et R+3) ;
- Partie en zone E, secteur E2 (destiné à l'habitat continu réservé pour de petits bâtiments d'habitat collectif s'ouvrant sur cour ; la hauteur et le nombre de niveaux applicables sont de 11,50m et R+2 ; la superficie et la largeur minimales des lots sont de 80m² et 8m) ;
- Partie grevée par une mosquée du quartier M3 à créer ;
- Partie grevée par un parking planté PS10 à créer ;
- Partie grevée par un espace vert public V2 à créer ;
- Partie grevée par un rond-point RP3 à créer ;
- Partie grevée par la Route provinciale n° 4031 (RP4031) de 40m d'emprise ;
- Partie grevée par des voies d'aménagement de 40m, 35m, 20m, 15m et de 10m d'emprise ;
- Des pans coupés sont à respecter à l'intersection des voies d'aménagement.

Ainsi, vous trouverez ci-joint une copie de la réglementation urbanistique et un extrait de plan d'aménagement du terrain considéré.

Par ailleurs, il est à préciser que la présente note de renseignements est délivrée sur la base des données disponibles à cette Agence Urbaine et ne peut, donc attester de leur véracité et n'équivaut, en aucun cas, à un accord de principe pour la réalisation d'un quelconque projet, lequel doit respecter :

- Les dispositions de loi n° 12-90 relative à l'Urbanisme, promulguée par le dahir n° 1-92-31 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) et son décret d'application ;
- Les dispositions de la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements, promulguée par le dahir n° 1-92-7 du 15 hija 1412 (17 juin 1992) et son décret d'application ;
- Les alignements communaux ;
- Les lotissements et les groupes d'habitations approuvés et leurs cahiers des charges ;
- et de manière générale, satisfaisant aux lois et règlements en vigueur.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Signature
numérique de
AIT LAKHRAZ
LAMIAA
Date : 2021.04.19
13:29:35 Z



CHAPITRE II- DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE C

Article 1-C : Définition de la zone

La zone C ou « zone d'habitat collectif » est une zone urbaine destinée essentiellement de l'habitat discontinu s'ouvrant sur des espaces libres communs.

La zone C comprend deux (2) secteurs : C3 et C2 qui se différencient essentiellement par leur hauteur.

Aux logements peuvent s'adjoindre des activités commerciales de proximité, des bureaux, des activités tertiaires et des équipements hôteliers, réalisés sous forme de noyaux indépendants des unités d'habitation. Ces noyaux d'équipement doivent intégrer des équipements de proximité tels que mosquée de quartier, poste de police de proximité, crèche maternelle et pharmacies.

Article 2-C : Types d'occupation ou d'utilisation interdits

Sont interdits dans la zone C :

- les établissements industriels de toutes catégories et les dépôts de toutes

Article 4-C : Hauteurs maximales des constructions

Les constructions, acrotère et parapets (garde-corps) de terrasses accessibles compris, ne peuvent dépasser la hauteur et le nombre de niveaux suivants :

- pour le secteur C2 : 14,50 m et R+3 ;
- pour le secteur C3 : 11,00 m et R+2

Au-dessus de cette hauteur sont autorisés les cages d'escaliers ou les machineries d'ascenseurs d'une hauteur maximale de 2,50 m, dans la mesure où les trois articles suivants sont respectés.

Pour les constructions répondant aux prescriptions environnementales définies à l'article 7 -littre I relatif aux dispositions générales- 7-7 - Prise en compte des enjeux environnementaux. Ce dépassement est limité à un niveau (plafonné à 3,5 m) sur une surface n'excédant pas 70% de l'emprise au sol du bâti existant et situé en retrait d'au moins 2 mètres par rapport au plan de la façade du sol.

Article 5-C : Implantations et hauteurs des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Sauf indication particulière portée au plan d'aménagement, les constructions doivent observer un recul minimum de 5 m par rapport à l'emprise des voies.

Article 9-C : Plantations

Sous réserve que :

- les surfaces libres de constructions ou d'aires de stationnement sont : engazonnées, arborées et un autre usage type pour deux devis ;
- les aires de stationnement en surface à raison d'un arbre toutes les 200 à 300 m² plantés de stationnement.

Article 10-C : Serotinités architecturales

Chaque bâtiment terminé sera dotée et le nombr d'arbres fixé à une entrée et une sortie.

Les débris sur vous sont considérés par deux mètres d'une hauteur de 1,20m maximum, il peuvent être surmontés d'un élément métallique ou en bois à claire-voie de 0,2m maximum. La hauteur totale ne dépasse pas 2 m.

Les débris sur les limites séparatives peuvent être digères mais obligés dans le paysage, avec une hauteur maximum de 2,5 m.

Toutefois, lorsque les règles d'empire le permettent, la construction de la loge du gardien peut être incorporée aux colonnes à une hauteur maximale de 1,20m (sauf HOP) et de 2,50m et qui forme couronne de forme arrondie à la toiture.

Lorsque les superficies et les longueurs des parcelles privatives sont supérieures à celles indiquées à l'article 3-C, il ne peut être prévu plus de quatre unités de logement en nombre et un passage d'une largeur supérieure ou égale à 5 mètres dans des pans sous les 40 mètres.

Article 11-C : Gestion des espaces communs

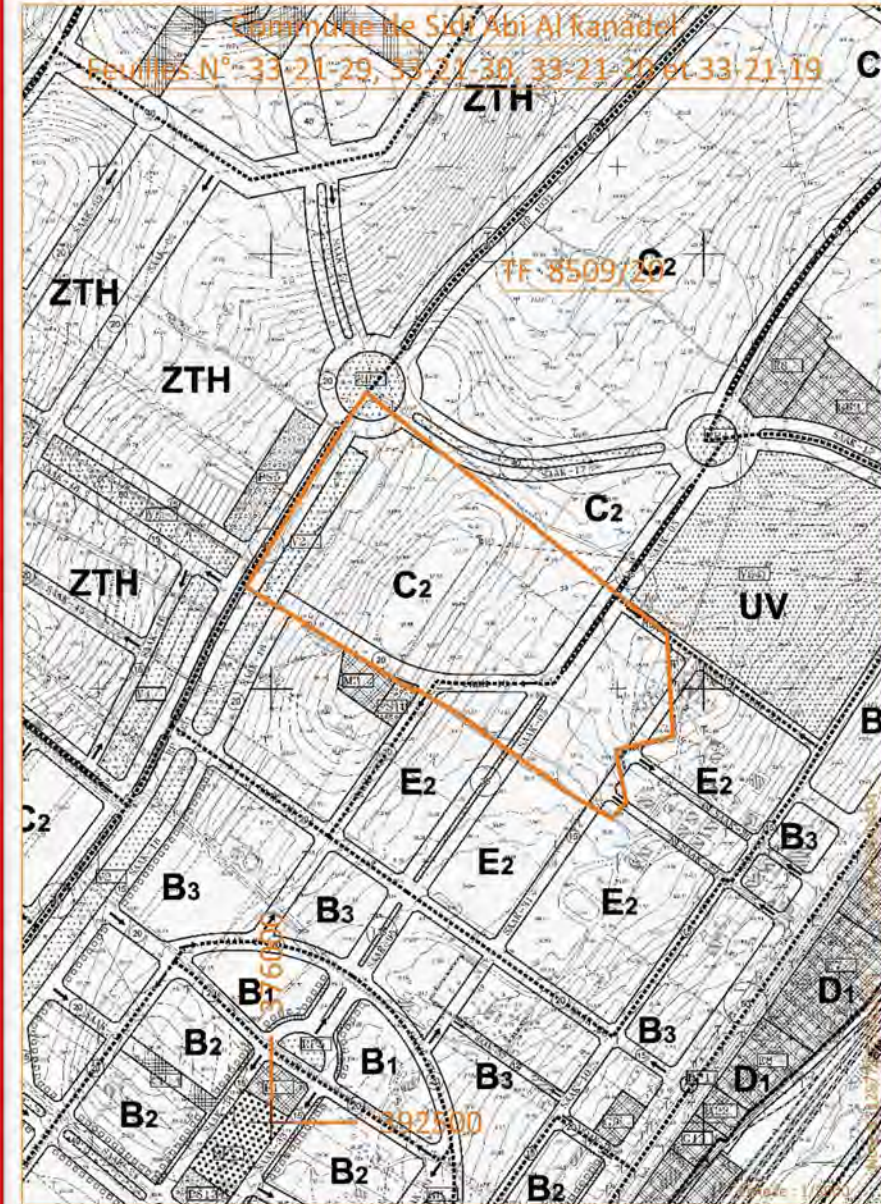
Tous les espaces à l'intérieur de la résidence doivent être dans l'habitat ouvert et communicaux.

Dans le cadre du projet objet de la demande de règlement d'une résidence, un cahier des charges différentiel (règlement des parties divisées) et individuel doit accompagner le projet, en respectant les dispositions de la loi 17-88 relative au statut de la copropriété. Toutes les mesures constructives des unités de logement collectifs sont assimilées comme partie d'un.

Il sera prévu des équipements communs dans l'habitat, tel que salle polyvalente, Machine à laver mécanique, pour une surface hors COB habitable n'excédant pas 150 m² hors œuvre.

Les aménagements à faire être tels que : des jardins, courts de tennis, parc de jeux, etc. à l'usage exclusif des résidents.

Il sera prévu l'entretien des équipements nécessaires à la sécurité des résidents notamment en ce qui concerne l'ascenseur, les boîtes de sécurité, l'éclairage, etc.



EN-PR-33B-00-05

PLATEFORME DES AUTORISATIONS

ROKHAS

Guichet unique national pour toutes les autorisations territoriales

Des milliers de marocains utilisent Rokhas pour obtenir des autorisations pour leurs activités économiques et urbanistiques. Facilement, rapidement et 100% en ligne.

Suivre l'état de mon dossier

Demander une autorisation

En tant que Citoyen, je peux :

- ✓ Connaître les étapes d'obtention d'une autorisation, les documents requis, les intervenants, ...
- ✓ Procéder à la demande en ligne d'une autorisation urbanistique ou économique
- ✓ Suivre en ligne l'état d'avancement de la procédure et recevoir une notifications à chaque étape clé



- ✓ Emmettre des remarques sur une autorisation en cours d'enquête publique (Commodo-incommodo)
- ✓ Explorer géographiquement les autorisations délivrées dans un périmètre géographique donné

Retenir ce choix de profil

4 étapes pour obtenir votre autorisation sans vous déplacer



1. Créer votre compte sur Rokhas

[Je crée mon compte →](#)



2. Saisissez votre demande en ligne

[Je dépose ma demande →](#)



3. Suivez le traitement de votre demande en ligne

[Je vérifie l'état de mon dossier →](#)



4. Obtenez votre autorisation signée électroniquement

[Je télécharge mon autorisation →](#)

Rokhas Nouveau dossier Dossiers en cours Recherche dossiers e-Parapheur Autres Actions Services



Dashboard e-Par

- Permis construire
- Réception
- Permis construire
- Réception
- Dossier Technique
- Mes dossiers permis construire
- Mes dossiers réceptions
- Mes dossiers techniques
- Mes dossiers techniques

DOSSIERS PERMIS DE CONSTRUIRE


Mots clé : N°, Consistance, Nom, ...




MRC-PSKTM-SBBH-5706/2021  

e-Déposé le 11/02/2021 16:57:28

 ZEBDI MOHAMMED

 SOCIETE PROFESSIONNELLE DE TOPOGRAPHIE

 T31681/R

 COMMUNE DE SABBAH



À réintroduire



Dossier clôturé !



Accès dossier



Accès documents



Autres actions

V3

DÉFAVORABLE



12192/2021 du 22/02/2021 09:00:00



Défavorable

Morcellement (Grands Projets)

MORCELLEMENT

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE DE KHEMISSET
COMMUNE D'ATI ALI OULAHEN

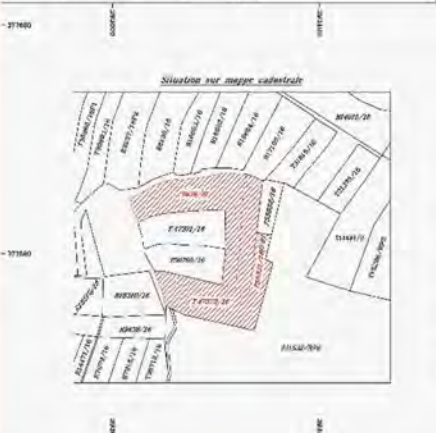
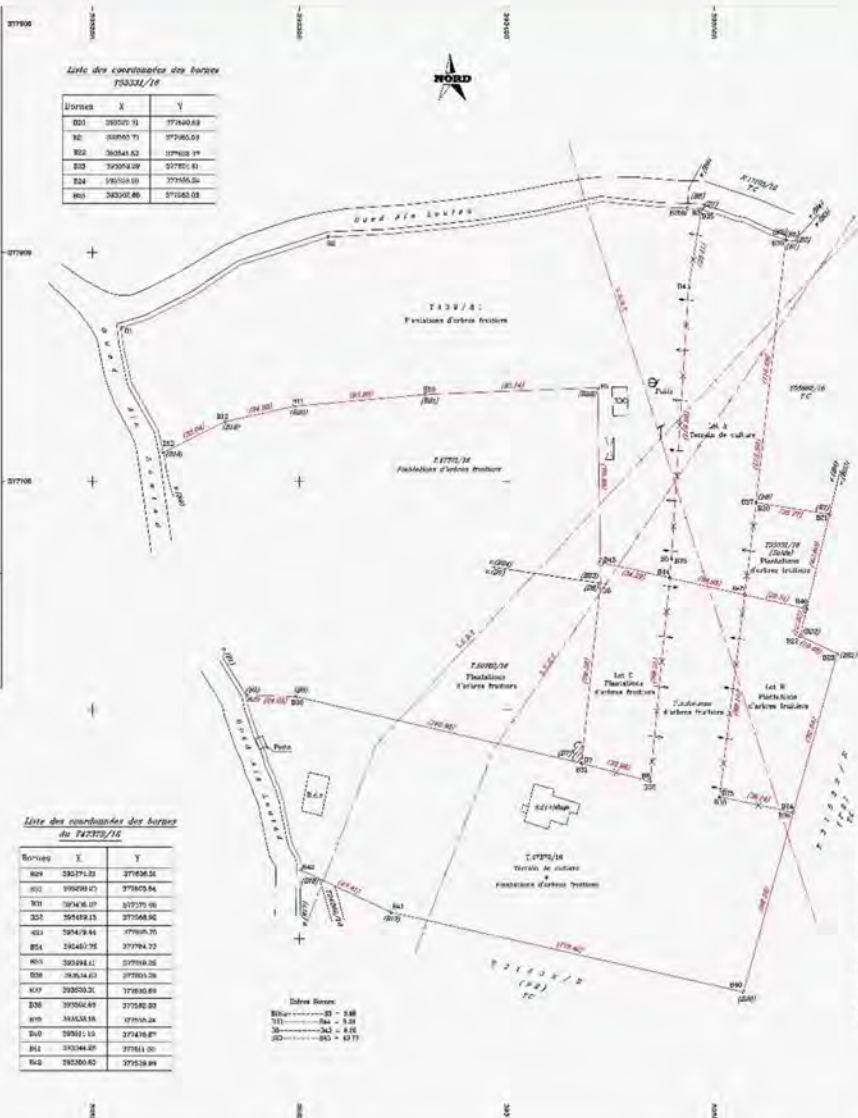
PLAN DE MORCELLEMENT-FUSION

Projet	Plan de Morcellement-Fusion			
Situation	Province de Khemisset, Commune d'ATI ALI OULAHEN			
Ref. Foncière	Ti	Propriété d'Etat	Contenance	Propriétaire
	47372/16	Ain Loutaj 1	02'51'30"	MOUSSA BELLAFOUH NAJAT SAHER
	436/81	Faciens Ain Loutaj	02'51'30"	LARBI AMHAJJJ RACHID AMHAJJJ
	TSS331/16	Melraka	00'49'41"	
Levr	A. TAMDA	Dessiné	S.FARHANE	

KOT: A. AIT THAM OULHAJ

STUDIERING S.A.S
117, L'Annonciateur District
2ème étage, Meknes
Tél: +377 44 41 41 41
Email: info@studiering.ma

DHE: Janvier 2024
ECHAFFER: 1/5000
DOSSIER N°: PLAN N°: 0002/24



LES APPROUVEES
SUDMAPPING S.A.S
117, L'Annonciateur District
2ème étage, Meknes
Tél: +377 44 41 41 41
Email: info@studiering.ma

LES APPROUVEES
SUDMAPPING S.A.S
117, L'Annonciateur District
2ème étage, Meknes
Tél: +377 44 41 41 41
Email: info@studiering.ma

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة الرباط سلا القنيطرة
إقليم الخميسات
جماعة آيت علي أو لحسن
مصلحة التعمير

قرار عدد GUcaon-0019/2024
بمناية إذن بتقسيم عقار

إن رئيس مجلس جماعة آيت علي أو لحسن
بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتقديده ظهير شريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 رمضان 1436
بناء على القانون رقم 90.25 المتعلق بالجزئيات العقارية والمجموعات السكنية وتقسيم العقارات الصادر بتقديده الظهير الشريف رقم: 1.92.7 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (الموافق لـ 17 يونيو 1992)
بناء على الظهير الشريف رقم 1.07.195 الصادر في 19 ذي القعدة 1428 هـ الموافق (2007/11/30) بتقديده القانون رقم 47.06 المتعلق بجهايات الجماعات المحلية
وبناء على المرسوم رقم 292.833 الصادر في 25 من ربيع الآخر 1414 (12 أكتوبر 1993) لتطبيق القانون رقم 25.90 المتعلق بالجزئيات العقارية والمجموعات السكنية وتقسيم العقارات
وعلى المرسوم رقم 2.18.577 بالموافقة على فائط البناء العام المحدد لشكل وشروط تسليم الرخص والوثائق المقررة بموجب النصوص التشريعية المتعلقة بالتعمير والتجزئات العقارية والمجموعات السكنية وتقسيم العقارات والنصوص المنبثقة عنها
وإستنادا على محضر أشغال لجنة الدراسة المجتمعة بتاريخ: 2024/09/26
وبناء على الطلب الذي تقدم به السيد (ة): BELLAFQIH MOUSSA;SAHER NAJAT;AMHAJJJ RACHID;AMHAJJJ LARBI
والمسجل بمكتب ضبط الجماعة لرخص التعمير رقم الملف: MRC-PKMST-CAON-45956/2024 والرامي إلى الحصول على إذن بتقسيم العقار موضوع المراجع التالية: 147372/16;1439/81;155331/16
يقرر ما يلي
الفصل الأول: يرخس للسيدة (ة) BELLAFQIH MOUSSA;SAHER NAJAT;AMHAJJJ RACHID;AMHAJJJ LARBI
موضوع الطلب: MORCELLEMENT FUSION DU T47372/16, T439/81 ET T55331/16
حسب طلبه(ها) والشروط المنصوص عليها في النصوص المذكورة أعلاه باقتطاع القطعة البالغة مساحتها: 13052.0 متر مربع من المساحة الجملية 59451.00 متر مربع كما هو مبين بالتصميم الطرافقي المرفق بهذه
المصل الثاني: تبقى حقوق الإدارة والأعباء محفوظة
خبر في: جماعة آيت علي أو لحسن، بتاريخ: 2024/10/23
توقيع رئيس الجماعة

Signature
SUDMAPPING S.A.S
117, L'ANNONCIATEUR DISTRICT
COMMUNE AIT ALI OULAHEN
le 23/10/2024

PLATEFORME DES DOSSIERS TECHNIQUES

ESPACE CADASTRE ET CARTOGRAPHIE



Services en ligne



Certificat de propriété



Plan cadastral



Calcul de contenance



Cartographie



Authenticité des documents livrés



Publicité foncière



Mohafadati



Chikaya



Référentiel Commun des Prix

 **ESPACE CAD**

[Réduire le menu](#)

A. BENBRAHIM
Informations Profil


E-SERVICE FONCIER

- Certificat de Propriété
- E-SERVICE CADASTRE**
- Documents Cadastraux
- Téléchargement des Documents Demandés
- Dépôt des Dossiers Techniques
- Fonds d'Archives Cadastraux Numérisés
- Consultation de la Mappé Cadastre Numérique
- Réclamations

E-SERVICE GÉODÉSIE

- Points Géodésiques Planimétriques
- Repères de Nivellement
- Données des Stations Permanentes

VOS DOSSIERS TECHNIQUES

Télécharger l'outil de signature électronique 

[Ajouter un nouveau dossier +](#)

FILTRE

SERVICE CADASTRE : Numéro Titre : Indice : Indice spécial : Statut :

[Chercher](#) [Exporter Excel](#)

VOS DOSSIERS TECHNIQUES

Service cadastre : Salé El jadida
N° dossier : 250358

FONDS D'ARCHIVES CADASTRAUX NUMÉRISÉS

VOTRE SOLDE ACTUEL :
265.00 DH

[Historique des Réclamations](#) [Historique des opérations](#) [Charger votre compte](#)

RECHERCHE DANS L'ARCHIVES CADASTRAUX NUMÉRISÉS :

SERVICE CADASTRE : NUMERO : INDICE SPÉCIAL :

NATURE : INDICE :

[Recherche](#)

RÉSULTAT DE LA RECHERCHE

- E-SERVICE GÉODÉSIE**
 - Points Géodésiques Planimétriques
 - Repères de Nivellement
 - Données des Stations Permanentes
 - Service RTK
 - Suivi des Demandes
 - Téléchargement des Documents Géodésiques
 - Signaler une Indisponibilité d'un Point Géodésique / Repère de Nivellement
- E-SERVICE CARTOGRAPHIE**
 - Produits Cartographiques
 - Données Photogrammétriques
 - Requêtes Spéciales
- EDITION**
 - Historique des E-Services
 - Factures
- AIDE**
 - Guide d'Utilisation
 - Télécharger l'Outil de Signature Électronique

TABLEAU DE BORD

VOTRE SOLDE ACTUEL :
265.00 DH

[Charger votre compte](#)

VOS COMMANDES EN LIGNE :

[Consulter les commandes](#)

VOS DOSSIERS TECHNIQUES

[Consulter les dossiers](#)

VOS REQUÊTES :
0 REQUÊTES

[Consulter les messages](#)

CONSULTATION DES INFORMATIONS FONCIÈRES

CONSERVATION FONCIÈRE : **TITRE :**

VOS DOSSIERS TECHNIQUES

Service cadastre : TEMARA
N° dossier : 272755
Opération : [Mise en concordance](#)
N° Titre : 76130/38
Date Insertion : 21/11/2024 09:15
• Dépôt Validé
Date Validation dépôt : 20/11/2024 14:46
Numéro de dépôt : **669/2024**
Numéro de traitement : **13308**

[Détails des pièces](#)

VOS DOCUMENTS

N° de la commande : 5810789
Conservation foncière : BENSLIMANE
Type : Certificat de propriété
• Statut de la commande : Disponible
Date : 29/08/2024 12:08

[Certificat de propriété : \(format numérique\) : 107045/25/ • Statut : Disponible](#)

PERSPECTIVES

SYREPT

IA

PERSPECTIVES (Services en ligne et l'Intelligence Artificielle)

PROJET

Services en ligne



- Intervention humaine
- Seule solution
- Bénéfice probable

IA



- Intervention humaine rare
- Plusieurs solutions
- Bénéfice presque sûr

Robotique



ONIGT

الهيئة الوطنية للمهندسين المساحين الطبوغرافيين
الترابيين المساحين المساحين المساحين المساحين
ORDRE NATIONAL DES INGENEURS GEOMETRES TOPOGRAPHES

Impulser l'excellence à la profession...